

## Convention modificative type de pacte civil de solidarité (Pacs)

(Article 515-3, alinéa 6 du code civil)

Vous avez conclu un pacte civil de solidarité et vous souhaitez modifier ou ajouter des dispositions. Vous avez choisi d'opter pour la convention modificative type de Pacs en complétant le présent formulaire (vous avez également la possibilité de rédiger une convention modificative spécifique par vos propres moyens, sous réserve que la convention modificative soit datée, rédigée en français, signée par les deux partenaires et fasse mention du numéro et de la date d'enregistrement de la convention initiale de Pacs).

Pour modifier votre Pacs, vous devez :

- Compléter le formulaire Cerfa n°15790\*01 de « Déclaration conjointe de modification d'un pacte civil de solidarité »,
- Compléter la convention modificative type de Pacs faisant l'objet de ce Cerfa n°15791\*01,
- Transmettre ces formulaires à l'officier de l'état civil, à l'agent diplomatique ou consulaire ou au notaire compétent (voir le paragraphe suivant concernant le lieu d'enregistrement de la convention modificative):
  - En se présentant, soit ensemble soit l'un seul des partenaires, devant l'officier de l'état civil ou l'agent diplomatique ou consulaire ou le notaire compétent muni(s) des pièces d'identité en cours de validité des deux partenaires ou de leurs photocopies,
  - Ou en adressant ces formulaires par lettre recommandée avec accusé de réception à l'officier de l'état civil, à l'agent diplomatique ou consulaire ou au notaire compétent accompagnés des photocopies des pièces d'identité en cours de validité des deux partenaires.

Le lieu d'enregistrement de la convention modificative (lieu où les partenaires doivent se présenter ou lieu où ils doivent adresser par correspondance leur convention modificative) dépend de la date et du lieu initiaux de conclusion du Pacs :

- Pour les Pacs enregistrés par un tribunal d'instance avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017 : la convention modificative doit être enregistrée par l'officier de l'état civil de <u>la mairie sur le territoire de laquelle est situé le tribunal d'instance ayant enregistré le Pacs initial</u>.
- Pour les Pacs enregistrés en mairie après le 1<sup>er</sup> novembre 2017 : la convention modificative doit être enregistrée par l'officier de l'état civil de la mairie où a été enregistré le Pacs initial.
- Pour les Pacs enregistrés par un agent diplomatique ou consulaire (quelle que soit la date d'enregistrement): la convention modificative doit être enregistrée par l'agent diplomatique ou consulaire ayant enregistré la convention initiale de Pacs.
- Pour les Pacs enregistrés par un notaire (quelle que soit la date d'enregistrement) : la convention modificative doit être enregistrée par le notaire ayant enregistré la convention initiale de Pacs.

Nous vous invitons à lire attentivement la notice explicative relative à la déclaration, la modification et la dissolution d'un Pacs avant de remplir ce formulaire (Cerfa n°52176\*02).

Veuillez cocher les cases correspondant à votre situation, renseigner les rubriques qui s'y rapportent, joindre les pièces justificatives nécessaires (listées dans le formulaire), dater et signer conjointement cette convention.

Ident	ité du premier partenaire
M	adame
/otre	nom (de famille) :
/otre	/vos prénom(s) :
	date de naissance (au format JJ MM AAAA) : lı_l_ı_l_ı_l_ıl
/otre	lieu de naissance (commune, département, pays) :
/otre,	/vos nationalité(s) :
dent	té du second partenaire
] Ма	dame Monsieur
otre/	nom (de famille) :
	vos prénom(s) :
	date de naissance (au format JJ MM AAAA) : l l l l l l l
	acto de Halbarree (da formatis ivitat Arana) . I
otre otre/	vos nationalité(s) :
otre/	ieu de naissance (commune, département, pays) :
otre/otre/	vos nationalité(s) :
otre/otre/	vos nationalité(s) :
otre/otre/	vos nationalité(s):  pacte civil de solidarité  pacte civil de solidarité a été enregistré le (au format JJ MM AAAA):                Pour les Pacs enregistrés au greffe d'un tribunal d'instance avant le 1er novembre 2017: Votre Pacs a été enregistré au tribunal d'instance de (code postal et nom de la commune hébergeant le tribuna
otre/otre/otre/otre	vos nationalité(s):

## Les modifications et/ou ajouts à apporter à la convention de Pacs

rate M	e matérielle – article supp	imé et remplacé par	r les dispositions suiva	ntes)
			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
		19.		
(Exemple : régi	ne des biens – article supp	rimé et remplacé po	ar les dispositions suive	antes)
				<u> </u>
Il est ajouté à la	convention initiale :			

Signatures des partenaires	
Fait à :	
Le III	
Signature du premier partenaire	Signature du second partenaire
Pour une modification enregistrée par un officier de l' consulaire : la convention modificative type de Pacs doit ê par ces derniers, aucune copie n'est conservée par la mairie Pour une modification enregistrée par un notaire : le nota modificative.	tre restituée aux partenaires et conservée ou le consulat.
La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fich de rectification des données auprès des organismes destinataires	
Champs à compléter par l'officier de l'état civil, l'agent consula à l'enregistrement de la modification de Pacs	aire ou diplomatique ou le notaire procédant
Modification de pacte civil de solidarité enregistrée le (au format J.	I MM AAAA): III
à	
Sous le numéro :	ļ.
Signature et sceau de l'officier de l'état civil, de l'agent consulaire c	ou diplomatique ou du notaire :
	,